



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
De circulation et stationnement
"Braderie commerciale"

N°478 - Règlementation / 2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Vu les dispositions du Code Pénal ;

Vu l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

Vu la demande présentée le 02 juillet 2026 par Madame Sandrine JAFFRE de la boutique « Aux Trésors des Dines » ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de la "Braderie Commerciale" qui aura lieu du mercredi 22 juillet au samedi 25 juillet 2026 à Autun ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Du mercredi 22 juillet au samedi 25 juillet 2026 de 09H00 à 19H00, la circulation sera réglée sur une seule voie avec un sens prioritaire montant, au droit du n° 1 Rue Jeannin devant l'enseigne « Aux Trésors des Dines » pour permettre une vente au déballage.

Article 2 : La signalisation verticale relative à la circulation est fournie et mise en place par la Direction des Services Techniques d'Autun avec pose de barrières au droit du n° 1 Rue Jeannin.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, le Responsable des services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, le demandeur, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : **07 JUL. 2026**

Autun, le 06 juillet 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée
Cathy NICOLAO-VERDENET

